

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

Le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Kati BOUDIER ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Eric MOUNIER ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER

Membres absents : Mégane ROMAND ; Alexandre MARZUCCHI ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS

Pouvoirs : Mégane ROMAND à Carmen SENTA-LOYS ; Alexandre MARZUCCHI à Yves RACHEDI ; Jocelyn GABRY à Youri LAROCHE ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Cécile MICHEL à Eric MOUNIER ; Stéphane BOULAHBAS à Magalie VEYRIER

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 21 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 29 mars 2023

Secrétaire : Sophie CETIN

2023-22 – ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE CESSON CONCERNANT L'EX-OFFICE DE TOURISME ET SES ABORDS (PARCELLE AB 930)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;

Vu la délibération n°2023-21 en date du 21 mars 2023 ;

Vu l'avis du Domaine en date du 2 février 2023 ;

Vu le plan de l'emprise en projet établi par la Société « Les Arpenteurs », géomètre-expert en date du 5 décembre 2022

Vu la proposition de vente acceptée par la SCI KRI ;

Considérant que ce bâtiment ayant été déclassé il est possible de le céder ;

Considérant qu'une proposition de vente a été faite auprès de la SCI KRI pour un montant (valeur du bien) de 142 000 € (frais de notaires à la charge de l'acheteur) ; que cette proposition a été acceptée ;

Considérant que ce prix respecte le montant plancher évalué par le Domaine ;

Considérant qu'il convient en conséquence d'engager la procédure de cession ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1^{er} : de vendre le bien immobilier correspondant à l'ex-office de tourisme (parcelle AB 930) comprenant des sanitaires et des abords extérieurs (délimités sur le plan réalisé par Géomètre-expert) à la SCI KRI (790 494 454 R.C.S. LYON, siège social sis 20 Cuvillière, 69420 CONDRIEU) pour un montant (valeur du bien) de 142 000 € (frais de notaires à la charge de l'acheteur) ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités administratives, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet, notamment le compromis de vente et le cas échéant l'acte de vente.

Pour extrait conforme,
Condrieu, le 6 avril 2023
Le Maire,
Philippe MARION



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :

06 AVR. 2023

Le secrétaire de séance,
Sophie CETIN

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Sophie CETIN, the secretary of the meeting.